

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 1242/2008 de la Commission du 8 décembre 2008 portant établissement d'une typologie communautaire des exploitations agricoles

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 335 du 13 décembre 2008)

Page 15, à l'annexe I:

au lieu de:

Orientation technico-économique						Définition	Code des caractéristiques et seuils/ plafonds (référence: partie B de la présente annexe)
Générale		Principale		Particulière			
Code		Code		Code			
«3	Exploitations spécialisées en cultures permanentes	35	Exploitations spécialisées en viticulture			Plantations d'arbres fruitiers et à baies, agrumeraies, oliveraies, vignes, autres cultures permanentes et cultures permanentes sous serre > 2/3	P3 > 2/3
						Vignes > 2/3	2.04.04. > 2/3
				351	Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins de qualité	Vignes produisant normalement des vins de qualité > 2/3	2.04.04.01. > 2/3
				352	Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins de qualité	Vignes produisant normalement des vins de qualité > 2/3	2.04.04.01. > 2/3
				353	Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins autres que des vins de qualité	Vignes produisant normalement d'autres vins > 2/3	2.04.04.02. > 2/3»

lire:

Orientation technico-économique						Définition	Code des caractéristiques et seuils/ plafonds (référence: partie B de la présente annexe)
Générale		Principale		Particulière			
Code		Code		Code			
« 3	Exploitations spécialisées en cultures permanentes	35	Exploitations spécialisées en viticulture			Plantations d'arbres fruitiers et à baies, agrumeraies, oliveraies, vignes, autres cultures permanentes et cultures permanentes sous serre > 2/3 Vignes > 2/3	P3 > 2/3 2.04.04. > 2/3

Orientation technico-économique						Définition	Code des caractéristiques et seuils/ plafonds (référence: partie B de la présente annexe)
Générale		Principale		Particulière			
Code		Code		Code			
				351	Exploitations spécialisées viticoles produisant des vins de qualité	Vignes produisant normalement des vins de qualité > 2/3	2.04.04.01. > 2/3
				352	Exploitations spécialisées viticoles produisant des vins autres que des vins de qualité	Vignes produisant normalement d'autres vins > 2/3	2.04.04.02. > 2/3
				353	Exploitations spécialisées dans la production de raisins de table	Vignes produisant normalement des raisins de table > 2/3	2.04.04.03. > 2/3»